



Svetlana Krylosova

INaLCO, CREE,

Paris, France

Valentin Tomachpolski

Université Fédérale de l'Oural,

Ekaterinbourg, Russie

Du problème de la description lexicographique des dénominations chromatiques

Abstract

The purpose of this research is to clarify concepts of basic color terms, semantic class of color vocabulary and their classification according to the principle of derivation. The study is mainly centered on the ways color terms are perceived and described, especially on problems related to their lexicographic definition. The initial phase involves the study of methods to determine color terms in monolingual dictionaries. At the final phase, the Authors discuss the idea of a special description which is crucial for color lexicon as a language subsystem, for which five models of lexicographic definition are considered.

Keywords

Color lexicon, non-derivative terms of color, lexicographical description, semantics, French language, perception

1. Remarques introductives

Comme l'indique le titre de notre article, nous parlerons ici du problème de la description lexicographique des mots de couleur (à propos du champ sémantique des termes de couleur, Kristol, 1994). Nous avons choisi d'analyser avant tout les définitions proposées par le *Grand Robert de la langue française* (GR, 2010) et le *Trésor de la langue française informatisé* (TLFi, 2014). Nous évoquerons également quelques définitions données par Annie Mollard-Desfour (2000). Notre but sera de comprendre à quel point les définitions des dénominations chromatiques proposées par les dictionnaires généraux de la langue française sont systématiques et cohérentes.

Avant tout (cf. 2), nous nous arrêterons brièvement sur la classification des mots de couleur selon le critère « étymologiquement dérivé » (*abricot, paille, rubis*) — « étymologiquement non dérivé » (*blanc, jaune, rouge*) en étudiant quelques cas frontaliers (*orange, rose, violet, marron*). La partie suivante (cf. 3) sera consacrée à l'analyse du traitement lexicographique des termes chromatiques dans le GR et le TLFi. Enfin (cf. 4), nous étudierons les avantages et les inconvénients des procédés lexicographiques différents employés lors de la description du lexique chromatique (référence aux paramètres physiques de la couleur, référence au prototype, référence aux autres couleurs et description par l'image).

2. Termes de couleur dérivés et non dérivés

Si l'on ouvre le *Grand Robert de la langue française* (2010), à l'article *couleur*, nous y trouverons la liste d'à peu près 200 termes chromatiques (TC). Cette liste n'est bien évidemment pas exhaustive et ne prétend pas l'être, mais elle représente sans aucun doute un échantillon valable nous permettant de faire quelques observations qui vont servir de point de départ à notre réflexion. On constate notamment que la plupart des TC de la liste font référence aux objets et aux phénomènes du monde qui nous entoure. Ils peuvent être empruntés aux plantes, aux animaux, aux phénomènes naturels, etc. C'est d'ailleurs grâce à ces mots que la liste des dénominations chromatiques françaises s'enrichit constamment. Citons au hasard quelques exemples : *ardoise, coquelicot, écrevisse, feu, moutarde, sang, tabac, tilleul*. Pour chaque dénomination chromatique de ce groupe, le francophone « naïf » est en état de faire, par intuition, la transformation suivante :

X est de *couleur émeraude* → la couleur de X rappelle celle de l'émeraude

Nous appellerons ces TC « **dénominations chromatiques dérivées** ». La définition lexicographique de ces mots semble être assez simple (*émeraude* — *couleur de l'émeraude*), même si, en réalité, leurs définitions dans les dictionnaires étudiés sont pleines de contradictions et d'ambiguïtés (Mollard-Desfour, 1990 ; Krylosova, 2005 : 20—122). À ce grand groupe des termes dérivés s'oppose un groupe plus restreint des **dénominations « non dérivées »** dont le rapport avec l'objet de référence n'est plus identifiable sans connaissances linguistiques. Ce groupe englobe les TC pour lesquelles la transformation du type *émeraude* — *couleur de l'émeraude* est difficile, voire impossible. Ce sont avant tout les soi-disant « couleurs de base »¹ (*noir, blanc, gris, vert, jaune, rouge, brun, bleu*) mais également d'autres

¹ La première tentative de formulation des critères de dégagement des termes chromatiques fondamentaux (généraux) dont nous avons connaissance a été entreprise par Tat'jana Kor-

dénominations (*beige, glauque, roux, kaki*, etc.). Ainsi, nous avons deux groupes : les TC dérivés et les TC non dérivés. Toutefois, il existe un petit groupe de termes (*rose, orange, violet, marron*²) pour lesquels la classification s'avère plus compliquée : leur lien avec l'objet de référence subsiste encore (*orange* — qui rappelle la couleur de l'orange, *rose* — qui est d'un rouge très pâle, comme la rose ; GR, 2010) mais, en même temps, il est évident qu'ils ont réussi à prendre une certaine liberté

sunskaja et ses co-auteurs (à propos du système des dénominations chromatiques en russe, en anglais et en allemand, 1963). D'après les auteurs de cet article, le terme fondamental doit correspondre aux critères suivants :

1) il ne peut pas être défini par un autre terme de couleur. Dans son premier sens exprimé lexicographiquement, la formule identifiante *de couleur de* est présente ;

2) c'est un mot de « sémantique large », il est caractérisé par un diapason important de combinaisons avec des substantifs de classes différentes ;

3) il peut produire de nombreux dérivés et possède des degrés de comparaison ;

4) à une étape donnée, il n'est pas dérivé ni du point de vue de la morphologie ni du point de vue de la sémantique.

L'autre tentative, beaucoup plus connue dans la linguistique moderne, est celle de Brent Berlin et Paul Kay formulée dans leur monographie *Basic Color Terms* (1969) qui, depuis déjà plus de quatre décennies, sert de point de départ à de multiples recherches en linguistique comparative, ethno-linguistique et ethnologie. Berlin et Kay définissent le *basic color term* comme :

1) une unité monolexémique (sa signification ne peut pas être déduite à partir de la signification de ses éléments constituants) ; ce critère élimine les dénominations comme *rougeâtre* ;

2) une unité dont la signification n'est pas comprise dans celle d'un autre terme de couleur ; ce critère élimine, par exemple, le terme *ciel* qui représente des nuances de bleu pour la majorité des locuteurs français ;

3) une unité dont l'emploi n'est pas restreint à une catégorie d'objets ; ce critère élimine les termes comme *alezan* ;

4) une unité qui représente une certaine importance psychologique (*salient*) pour les locuteurs ; elle apparaît d'habitude au début des listes d'énumération des couleurs, elle est présente dans les dialectes de tous les porteurs de la langue donnée.

En se basant sur ces critères, Berlin et Kay arrivent à la conclusion que les couleurs de base pour les langues européennes (langues des hautes cultures modernes appartenant au stade VII de la classification de Berlin et Kay et, plus tard, de Kay et Mc Daniel (1978) sont :

'blanc', 'noir', 'rouge', 'vert', 'jaune', 'bleu', 'brun', 'violet', 'rose', 'orange', 'gris'.

Ainsi, selon la tradition linguistique existante, on compte parmi les TC français de base les 11 TC suivants : *noir, blanc, rouge, vert, bleu, brun, rose, orange, violet, gris, jaune* (GR, 2010). Il faut noter que les critères de la distinction des *basic color terms* proposés par Berlin et Kay ont souvent fait l'objet de vives critiques (cf. Archard, 1978 : 150).

Notons également que certains linguistes ont proposé des critères supplémentaires pour la définition de terme de couleur de base. Ainsi, Greville Corbett et Gerry Morgan (1988) proposent de rajouter aux critères de Berlin et Kay le critère de dérivation : le terme de couleur de base doit produire des dérivés morphologiques (*rouge* — *rougeâtre*, mais *turquoise* — **turquoi-sâtre*).

² Ces termes ne sont pas égaux : *rose, orange, violet* sont en tête de leurs propres champs lexicaux, tandis que *marron* rentre en concurrence avec *brun* et tend à le remplacer en le repoussant à la périphérie. Situation qui, pour l'instant, semble passer inaperçue des rédacteurs des dictionnaires.

par rapport au référent : ils ont une fréquence d'emploi très élevée, possèdent une grande capacité combinatoire, désignent une gamme très large de nuances (certaines étant très éloignées de l'objet de référence) et peuvent servir d'hyponymes vis-à-vis d'autres termes de couleur (*violet encre, rose Barbie, orange citrouille, marron chocolat*). Il est probable que ce groupe des **termes intermédiaires** n'est pas fermé et pourrait inclure avec le temps des mots comme *turquoise, mauve, taupe* qui, en français contemporain, commencent à se comporter d'une manière assez libre par rapport à leur référent, par exemple, les syntagmes *turquoise lagon, mauve guimauve, taupe praline* récemment rencontrés dans la presse (Bois des Lauriers, 1992 ; Krylosova, 2005 : 55—60, 325—326). Tous ces mots de couleur méritent sans aucun doute une étude beaucoup plus détaillée et nous espérons y revenir dans nos publications ultérieures. Quant au présent travail, nous avons décidé de nous pencher exclusivement sur le traitement lexicographique des TC non dérivés.

3. Termes de couleur non dérivés dans les dictionnaires généraux français

Commençons par citer les définitions du *blanc* et du *bleu* tirées du GR (2010) :

BLANC : Qui est d'une couleur combinant toutes les fréquences du spectre, et produisant une impression visuelle de clarté neutre, dont la nature offre de nombreux exemples.

BLEU : Qui est d'une couleur entre l'indigo et le vert, dont la nature offre de nombreux exemples, comme un ciel sans nuages (*azur, azuré, azuréen, azurin, cérulé*), certaines fleurs (*bleuet, bluet, myosotis, pervenche*), certains minéraux (*lapis-lazuli, saphir*). — (Phys.) *La couleur bleue correspond aux radiations du spectre visible situées entre les raies F (bleu verdâtre) et G (indigo) du spectre solaire.*

Nous avons extrait et décomposé du GR (2010) toutes les définitions des TC non dérivés, et, pour chacun d'entre eux, nous avons rempli un tableau afin d'identifier les procédés utilisés par les rédacteurs du dictionnaire lors de leur définition. Voici l'extrait du tableau ainsi obtenu :

Tableau 1

Définitions des TC non dérivés dans le GR

TC	Longueur d'onde	Position dans le spectre	Mélange des couleurs	Termes spécifiques	Hyponymes	Prototype
Blanc	—	toutes les fréquences du spectre	—	clarté neutre	—	[dont la nature offre de nombreux exemples]
Bleu	—	entre l'indigo et le vert	—	—	<i>azur, azuré, azuréen, azuriné, cérulé; bleuet, bluet, myosotis, pervenche; lapis-lazuli, saphir</i>	un ciel sans nuages; certaines fleurs; certains minéraux
Brun	—	—	entre le roux et le noir	sombre	<i>bistre, brunâtre, brunet (vx), châtain, chocolat, marron, mare (tête de maure), nègre (tête de nègre), tabac, terreux</i>	—
Vert	radiations lumineuses dont la longueur d'onde avoisine 0,52 μ	entre le blanc et le noir	—	—	—	—

Nous avons fait de même avec les définitions du TLFi (2014) dont voici quelques définitions :

ROUGE, adj., adv. et subst. — I. Adj. D'une couleur qui parmi les couleurs fondamentales se situe à l'extrémité du spectre, et rappelle notamment la couleur du coquelicot, du rubis, du sang.

BLEU, BLEUE, adj. et subst. masc. — I. Emploi adj. Qui, parmi les sept couleurs fondamentales du spectre, se situe entre le vert et l'indigo, et rappelle notamment la couleur diurne du ciel sans nuage, celle de l'eau profonde et claire, etc.

BLANC, BLANCHE, adj. et subst. — I. Adjectif — A. [Blanc est inhérent à la qualité, la nature, la fonction, etc., du qualifié] — 1. Qui, combinant toutes les couleurs du spectre solaire, a la couleur de la neige, du lait, etc.

NOIR, NOIRE, adj. et subst. — I. Emploi adj. — A. [Gén. postposé] Caractérisé par l'absence de couleur (ou par une couleur très sombre) ou bien par l'absence de lumière. 1. Caractérisé par l'absence de couleur (aucune radiation visible n'étant réfléchie) ou par une couleur très sombre.

Tableau 2

Définitions des TC non-dérivés dans le TLFi

TC	Longueur d'onde	Position dans le spectre	Mélange des couleurs	Termes spécifiques	Hyponymes	Prototype
Blanc	—	combinant toutes les couleurs du spectre solaire	—	—	—	qui a la couleur de la neige, du lait, etc.
Bleu	—	parmi les sept couleurs fondamentales du spectre, se situe entre le vert et l'indigo	—	—	—	qui rappelle notamment la couleur diurne du ciel sans nuage, celle de l'eau profonde et claire
Brun	—	—	—	—	—	d'une couleur qui rappelle celle des feuilles mortes
Vert	qui qualifie des radiations lumineuses dont la longueur d'onde avoisine 0,52 μ [micron], ou des radiations complexes qui produisent sur l'œil une impression analogue	qui se trouve entre le bleu et le jaune	—	—	—	—

Cette analyse nous a permis d'arriver à la conclusion que les rédacteurs des dictionnaires généraux de la langue française utilisent, pour la définition des TC non dérivés, les procédés suivants :

- la caractéristique physique de la couleur : la longueur d'onde et la position dans le spectre ;
- la définition d'une couleur comme un mélange d'autres couleurs ;

- l'illustration à l'aide d'hyponymes ;
- le renvoi aux prototypes que l'on trouve dans la nature.

La prochaine étape de notre réflexion sera d'étudier ces procédés afin de comprendre lesquels sont susceptibles d'être utilisés comme modèles de définition lexicographique des TC.

4. Analyse des procédés

4.1. Référence aux paramètres physiques

Commençons par les références aux paramètres physiques de la couleur et essayons de répondre à la question suivante : **le vert est-il vraiment une couleur « dont la longueur d'onde avoisine 0,52 μm »** comme le prétend le GR (2010) ? En réalité, cette question n'est que pure rhétorique car il est évident que nous avons devant nous une définition encyclopédique de la couleur verte et non pas la définition du mot *vert*. La définition du *bleu* du TLFi « qui, parmi les sept couleurs fondamentales du spectre se situe entre le vert et l'indigo » ne peut prétendre au titre d'une définition lexicographique du TC *bleu* (mais à la définition encyclopédique de la couleur bleu) qu'avec beaucoup de réserve. Nous nous permettons de douter que les mots de couleur puissent être présentés dans un dictionnaire général comme des adjectifs désignant une partie précise du spectre des ondes électromagnétiques optiquement perceptibles ou un mélange de rayons de fréquences différentes. Il existe néanmoins encore un autre procédé s'appuyant sur les caractéristiques physiques de la couleur. Il s'agit du recours aux trois paramètres de la couleur : tonalité, luminosité, saturation. Ces trois paramètres de la couleur ont fait couler beaucoup d'encre chez les linguistes³ (Heller, Macris, 1967 ; Frumkina, 1984 ;

³ D'après les documents que nous connaissons, la plus ancienne description des mots de couleur à l'aide des termes *tonalité*, *luminosité* et *saturation* a été entreprise par les linguistes américains Louis Heller et James Macris (*Parametric linguistics*). Les auteurs, en analysant des dénominations chromatiques, ont établi la hiérarchie suivante des composants (paramètres) sémantiques dans le vocabulaire chromatique : le composant principal, la tonalité (la longueur d'onde, cf. *rouge*, *jaune*, *bleu*, etc.) et les composants dépendants — la saturation (le degré de non-mélange avec le *blanc*, cf. *foncé*, *clair*) et la luminosité (la quantité de la lumière reflétée, cf. *vif*). Les deux linguistes ont proposé cette hiérarchie en se basant sur le fait que la tonalité peut exister sans les deux autres composants, tandis que ces derniers n'existent pas sans la tonalité (effectivement, des dénominations chromatiques de ce genre n'existent pas, parce que les mots comme *clair*, *pâle*, *brillant* ne sont pas considérés comme termes chromatiques). Mais, le point qui nous intéressera à cette étape du travail est que Heller et Macris supposent que la nomenclature des dénominations chromatiques dans une langue peut être décrite à travers les paramètres universels de la tonalité, de la saturation et de la luminosité. D'après les auteurs, ces indications référentielles portent sans doute

Apresjan, 1995). Cette idée est sans aucun doute séduisante car elle donne la possibilité non seulement de décrire un TC mais surtout de trouver une place pour chaque terme par rapport aux autres, autrement dit de décrire l'ensemble des TC en tant que système.

Mollard-Desfour (*Dictionnaire des mots et expressions de couleur*) a choisi d'insister sur ces trois paramètres dans l'introduction de son ouvrage. « La classification de la couleur conduit à diviser celle-ci en deux groupes fondamentaux : les "couleurs pures (saturées)" et les "couleurs neutres" (*blanc, gris, noir*). Toutes les autres couleurs se situent quelque part entre ces deux extrêmes. Les couleurs pures et les couleurs neutres peuvent être ordonnées dans des systèmes linéaires (cercle de tonalité, axe de clarté). En revanche, la classification de toutes les couleurs n'est possible que dans un système à trois dimensions, prenant en compte trois paramètres : la tonalité, la clarté et la saturation » (Mollard-Desfour, 2000 : 16).

Plus loin, la linguiste essaye de donner la définition du *rouge* en utilisant ces trois paramètres :

ROUGE : [P. réf. au *rouge pur* qui, parmi les couleurs visibles du spectre solaire, se situe à l'extrémité et rappelle notam. la couleur du sang, du feu, du coquelicot, du rubis. Le terme *rouge* englobe les nuances pouvant varier, sur l'axe de clarté, du *rouge clair* au *rouge foncé* et, sur l'axe des tonalités, pouvant se prolonger aux nuances limitrophes. Dans certains contextes d'emploi, *rouge*

un caractère universel et, malgré les différences au niveau de la division du spectre solaire dans les différentes langues, peuvent servir de base de distinction des couleurs pour toutes les langues (p. 39). Cependant, en 1968, Lyons, en étudiant les dénominations chromatiques dans la langue des Hanunoo (Philippines), arrive à la conclusion qu'il existe des langues qui, non seulement divisent le spectre solaire différemment par rapport aux langues européennes, mais aussi, utilisent pour cette division des paramètres totalement différents. En hanunoo, il y a quatre dénominations chromatiques : elles se distinguent selon les paramètres 'clair' — 'foncé' (*blanc* et toutes les couleurs claires d'un côté et *noir, violet, bleu foncé* etc. de l'autre) et 'humide' — 'sec' (*vert clair, jaune, couleur de café* d'un côté et *marron, orange, rouge* de l'autre). Ceci démontre que les paramètres de tonalité, de saturation et de luminosité ne sont pas universels : « les oppositions dans les termes par lesquels des langues différentes définissent la substance de la couleur peuvent dépendre en grande partie de l'association des unités lexicales avec les aspects culturellement importants du monde qui nous entoure. Il semble que, dans l'exemple des mots de hanunoo, l'une des dimensions du système est inspirée par l'apparence typique des plantes jeunes, fraîches ('humide', 'juteux') » (Lyons, 1968 : 431). De son côté, Revekka Froumkina, en évoquant ce flou des paramètres proposés par Heller et Macris, nie toute possibilité de décrire les dénominations chromatiques en se basant sur ces trois composantes : « Ces termes arrivés en linguistique sont issus de la psychologie, qui les a empruntés de la colorimétrie. La colorimétrie à son tour est étroitement liée à la psychophysologie [...]. Il est très important de souligner que les termes tonalité, saturation et luminosité ont un contenu totalement différent de celui des mots tonalité, saturation et luminosité utilisés dans la langue non-terminologique ». Froumkina constate notamment que le terme saturation pour un porteur naïf de la langue russe soit n'a pas de sens concret soit est confondu avec le terme luminosité. « Ainsi, la saturation pour un informateur russe n'est pas un indice sémantique plus clair que l'humidité » (Frumkina, 1984 : 23).

étend sa signification sur l'axe de la clarté, vers la *rose* et le *noir*, et sur l'axe des tonalités, vers diverses autres teintes sortant de son champ chromatique, en partic. le *brun*, l'*orange*, le *violet*].

(Mollard-Desfour, 2000 : 63)

Dans cette définition sont présents la tonalité et très probablement la luminosité et la saturation, mais nous avons tout de même l'impression qu'il y a un amalgame entre la définition du mot *rouge* et la définition du *denotatum* (couleur rouge). Ensuite, dans son dictionnaire, Mollard-Desfour propose des définitions de nombreuses nuances du rouge, mais plus aucune de ces définitions n'est basée sur l'ensemble des trois paramètres, la tonalité, la luminosité et la saturation.

CUIVRÉ : D'une teinte rougeâtre ; rouge orangé à rouge brun.

ROUGE CERISE : rouge plus ou moins vif.

ROUX : D'une nuance qui se situe entre le jaune et l'orangé, le brun rougeâtre et le rouge.

Comme on peut le constater, l'auteur a recours aux autres procédés (comment interpréter en termes de saturation et / ou luminosité le suffixe *-âtre* ou l'adjectif *vif*? « Plus ou moins vif » — est-il l'indice de la saturation ou de la luminosité ?), car il est extrêmement difficile, voire impossible de définir tous les mots désignant les nuances du *rouge* en utilisant les trois paramètres physiques de la couleur rouge, en tout cas si l'on veut être compris de tous. En effet, en reprenant la thèse de Frumkina (1984 : 22), on pourrait supposer que, pour un porteur « naïf » du français, non spécialiste en colorimétrie, une couleur n'est pas divisible en ces trois paramètres et que **le brun, par exemple, n'est pas du jaune à très haut degré de saturation et à bas degré de luminosité**. On peut même supposer que si l'on donne à un porteur « naïf » du français cette définition et qu'on lui demande de trouver le mot ainsi défini, il n'y arrivera pas. La définition à l'aide des trois paramètres de la couleur n'est donc pas moins encyclopédique et « technique » que la définition au moyen de la longueur d'onde.

Puisque la couleur dans la science et la couleur dans la langue sont deux choses différentes⁴, les paramètres scientifiques ne sont pas applicables à la place

⁴ Quelle est la spécificité de la couleur dans la langue ? Nous ne citerons ici que quelques aspects :

1. Pour la linguistique, les couleurs « achromatiques » du point de vue de la physique sont absolument égales aux autres couleurs (le cercle chromatique ne les inclut bien évidemment pas).

2. Quand nous parlons de la signification de tel ou tel terme chromatique, nous ne nous basons pas sur les couleurs « primaires » mais sur les couleurs lexicalement proches.

3. Dans la langue, les couleurs ne sont pas présentées sous un aspect aussi absolu qu'en science. En réalité, on ne peut pas établir une délimitation stricte des couleurs étant donné que le spectre est continu et que ce sont seulement les dénominations qui leur impriment un caractère fini, direct. « Ainsi la dénomination des couleurs réalise une certaine généralisation, c'est-à-dire chaque déno-

des définitions linguistiques. La définition encyclopédique ne peut accompagner les définitions linguistiques qu'en tant que procédé supplémentaire. Cette constatation semble évidente mais elle est souvent oubliée par les rédacteurs des dictionnaires (à propos de la définition lexicographique d'un point de vue général, Frassi, 2010).

4.2. Référence au prototype

Une définition à l'aide d'un prototype semble convenir davantage dans notre but qui est, rappelons-le, la description lexicographique des TC. *Rouge comme le sang, noir comme le charbon, blanc comme la neige*, etc.

Pour *blanc, noir, rouge, vert* l'idée est séduisante. Mais comment faire si l'on ne trouve pas l'objet prototype ? Prenons le cas du *jaune* : *jaune comme jaune d'œuf* est tautologique, *jaune comme les feuilles mortes* n'est pas une définition très exacte (Frumkina, 1984 : 17). On pourrait supposer, en suivant Anna Wierzbicka (1990, 1999 : 284), que le prototype universel du *jaune* est le soleil. Mais, comme le fait judicieusement remarquer Rakhilina, le jaune est souvent la couleur de la maladie et de la mort (en tout cas en russe dont la linguiste analyse les dénominations chromatiques⁵). Les substantifs comme *or, cheveux, blé* « évitent » l'adjectif *jaune* (Rakhilina, 2000 : 188). Le prototype universel proposé par Wierzbicka pour la dénomination *jaune*, a été également mis en doute par Ryszard Tokarski (*Nazwy barwy i jej użycia prototypowe*). Il souligne que l'adjectif polonais *żółty* 'jaune' a deux centres sémantiques, avec la référence prototypique au soleil mais également avec la nature automnale mourante et en général avec l'automne (Tokarski, 1992 : 218). Ces deux prototypes du *jaune*, d'après Tokarski, s'excluent mutuellement et ne peuvent pas être activés simultanément. La définition universelle du *jaune* comme « couleur de soleil » n'est donc sans doute pas tout à fait correcte. Le *jaune* pose donc un vrai problème. Pourtant, si l'on s'appuie sur les définitions des dictionnaires, on voit que *brun* ou *gris* sont également assez difficiles à définir. Il est malaisé de trouver un objet prototype qui pourrait réconcilier tous les porteurs de la langue. En tout cas, la définition du ***brun* « comme de la couleur des feuilles mortes »** proposée par le TLFi reflète une certaine forme d'impuissance.

mination embrasse un certain groupe de couleurs voisines, en faisant abstraction de la différence qui existe entre elles » (Bidu-Vrănceanu, 1970 : 135).

⁵ On constate un phénomène comparable dans les langues romanes : « [...] depuis la réintroduction de /palid/ dans toutes les langues romanes, les termes du “jaune libre” employés pour la couleur du teint désignent de plus en plus une couleur particulière à l'intérieur du “teint pâle”, à savoir le teint maladif vraiment jaune (“teint jaune et bilieux”) à cause d'une maladie [...]. La même observation est valable pour le “jaune cheveu” : puisque toutes les langues romanes disposent d'un terme spécialisé à l'expression du “blond”, “jaune” désigne une couleur des cheveux en dehors de la normale et qui ne correspond pas au standard de beauté généralement exprimé par “blond” » (Kristol, 1994 : 326—327).

Le grand avantage de la définition prototypique est qu'elle fournit une description intelligible des mots chromatiques. Cependant, elle n'est ni universelle, ni applicable dans tous les cas étant donné que certains prototypes ne sont pas unanimement compris par tous les francophones ; pour d'autres termes de couleur, il n'y a pas de correspondances prototypiques communément admises.

4.3. Référence aux autres couleurs

Ce procédé, la référence à d'autres couleurs, ne convient pas à tous les termes de couleur non dérivés : il est difficile de définir le *rouge* à l'aide d'autres termes de couleur, mais ce procédé pourrait être parfait pour les mots désignant les couleurs « mélangées ». Même un enfant définira le *gris* comme un mélange du blanc et du noir et *orange* comme un mélange du rouge et du jaune. Il y a pourtant d'autres TC pour lesquels la situation s'avère beaucoup plus délicate. Regardons cette définition du GR pour le *brun* :

BRUN : d'une couleur sombre entre le roux et le noir.

Cette définition semble inadaptée. Pourquoi ? Mais il est tout simplement impossible de comprendre de quelle couleur il s'agit ! Admettons qu'on ait compris qu'il s'agit du *brun*. Comment peut-on appliquer cette définition aux nuances du brun très claires, proches du beige (Frumkina, 1984 : 17) ? **Le brun est-il vraiment le mélange du rouge, du jaune et du noir** pour un porteur de la langue française ?

Prenons un autre exemple. Il s'agit cette fois du TC intermédiaire (qui tend à devenir non dérivé) :

MARRON : ton brun-roux.

Même si l'on admet que *marron* est vraiment un hyponyme du *brun* en français contemporain (ce qui, à notre avis, n'est plus le cas, mais certains puristes continuent à insister sur ce point, voir les travaux de Michel Pastoureau (2003 : s. v. *marron*), essayons de décomposer cette définition : « brun-roux ». On vient de voir que, pour le *brun*, la définition n'est pas très claire. Et avec le *roux* les choses ne s'arrangent pas :

ROUX : (D'une couleur) qui se situe entre le jaune orangé et le brun rouge.

Alors, qu'est-ce que le *marron* finalement ? (Krylosova, Tomašpol'skij, 2013a, 2013b). Ce type de définition présente l'avantage d'être basé directement sur la perception de la couleur d'un locuteur natif, c'est-à-dire il peut donner une

idée juste de la couleur due à ses associations. Cependant, ce type de définition est limité dans son emploi. Il peut être utilisé principalement pour la définition des termes chromatiques, qui sont perçus comme des signifiants de couleurs « mixtes » (*gris, brun, etc.*).

4.4. Référence à la palette chromatique

Le dernier procédé que les GR et le TLFi n'utilise pas mais qui est tout à fait envisageable, serait la description à l'aide d'images. L'idée de création d'un nouveau type de dictionnaires alliant les différents procédés semble pertinente. En effet, les dictionnaires doivent s'adapter pour faire concurrence à l'Internet et proposer des définitions plus variées qui présenteraient entre autres des images. On pourra sans doute trouver une image pour laquelle les porteurs de la langue seront d'accord pour dire qu'il s'agit du rouge ou du vert. Mais, par exemple, qui tracera la frontière entre le *violet* et le *lilas*, le *beige* et le *brun clair*, le *marron* et le *brun* (car, on l'a évoqué plus haut, pour certains porteurs de la langue, il existe bien une frontière entre *brun* et *marron*) ? L'auteur du dictionnaire doit-il dans ce cas imposer sa vision de la couleur ?

Autre question, bien plus importante à nos yeux : la description des dénominations chromatiques à l'aide d'images ne nous fait-elle pas oublier que le lexique des couleurs n'est pas un simple étiquetage du monde ?

4.5. Définition mixte

Notre étude nous fait admettre que la plupart des définitions coloristiques sont combinées. Nous appelons combinée une définition de la couleur qui cumule simultanément plusieurs modèles concurrents dans le cadre d'une définition (cf. les exemples ci-dessus). Le problème est que même ces définitions mixtes et multilatérales ne donnent pas toujours une image pertinente de l'adjectif ou du substantif chromatique défini. Citons encore un autre problème : l'identification, du point de vue de la structure linguistique, du type de modèle utilisé. Ainsi, dans le syntagme « entre l'indigo et le vert », il s'agit de couleurs primaires du spectre de la lumière, tandis que dans le syntagme tout à fait formellement identique « entre le roux et le noir », on a affaire à des couleurs mélangées.

5. Éléments de conclusion

En résumant nos observations sur les termes de couleur et les principes de leurs définitions lexicographiques, nous pouvons dire que :

1. Les définitions lexicographiques existantes de termes de couleurs ne sont souvent ni systématiques ni cohérentes. On trouve dans les dictionnaires un cumul de procédés qui cohabitent et même parfois se contredisent.
2. À en juger d'après les sources lexicographiques analysées, la définition des adjectifs chromatiques peut être construite sur la base des modèles suivants : (a) référence aux paramètres physiques ; (b) référence au prototype (artefacts, phénomènes naturels) ; (c) référence aux autres couleurs ; (d) référence à la palette chromatique ; (e) définition mixte qui réunit certains modèles concurrents énumérés précédemment.

Pour donner des définitions cohérentes à la totalité des termes de couleurs d'une langue, il est nécessaire soit de les traiter comme un sous-système à part dans le cadre d'un dictionnaire général, soit de les réunir dans un dictionnaire spécialisé des termes chromatiques. Nous sommes persuadés qu'avant de chercher les caractéristiques universelles des dénominations chromatiques, le travail minutieux sur ce lexique particulier doit être effectué pour chaque langue prise séparément. Le nom de la couleur n'est pas une simple étiquette collée à une longueur d'onde ou à une partie précise de la palette chromatique donnée. Le lexique chromatique est un phénomène bien plus complexe. Le but du dictionnaire est, certes, de donner une définition de teinte exprimée d'une manière suffisamment claire pour un non-spécialiste en colorimétrie (ce qui exclue le renvoi à la longueur d'onde, par exemple), mais aussi d'essayer de prendre en compte les contextes d'emploi de chaque mot, ses capacités combinatoires (le syntagme *cheveux jaunes* en français ne peut pas être interprété comme 'cheveux couleur soleil' et, donc la définition du *jaune* comme 'couleur de soleil' est parcellaire), ainsi que les processus internes au champ lexico-sémantique de la couleur (concurrence entre *brun* et *marron* en français contemporain).

Notre étude a démontré que, malgré le nombre impressionnant de publications consacrées à l'analyse des dénominations chromatiques, beaucoup de notions restent floues et demandent une précision. Entre autres, dans le domaine lexicographique, il est souvent très difficile d'éviter l'amalgame entre la couleur et le mot de couleur. Dans certains cas (l'adjectif *brun*, par exemple, qui semble « résister » à tous les modèles de définition existants), il est illusoire de vouloir proposer une solution miracle aux problèmes auxquels sont confrontés les rédacteurs des dictionnaires généraux. Ainsi, le seul mérite que nous nous attribuons ici est d'avoir mis en avant le problème de la définition des dénominations chromatiques qui attend encore d'être résolu. Pour terminer, il nous semble judicieux de reprendre la remarque de Rakhilina : l'intérêt que l'on porte aux dénominations chromatiques est justifié, elles méritent même beaucoup plus.

Références

- Apresjan Iourij, 1995: *Izbrannye trudy*. T. 2: *Integral'noe opisanie jazyka i sistemnaja leksikografija*. Moscou: Jazyki russkoj kul'tury. Vostočnaja literatura.
- Archard Pierre, 1978: «Des mots et des couleurs en français. Promenade linguistique entre le proverbe et le plan du métro». In: Serge Tornay, éd.: *Voir et nommer les couleurs*. Nanterre, Laboratoire d'Ethnologie et de Sociologie Comparative, 147—162.
- Berlin Brent, Kay Paul, 1969: *Basic Color Terms: their Universality and Evolution*. Berkeley—Los Angeles: University of California Press.
- Bidu-Vrânceanu Angela, 1970: «Esquisse de Système lexico-sémantique: les noms de couleur dans la langue roumaine contemporaine». *Revue Roumaine de Linguistique*, **15**, 129—140.
- Bois des Lauriers (du) Hélène, 1992: «Secondaire ou fondamental? Du statut indécis de certains termes de couleur en français». *Meta*, **37**, 331—341.
- Corbett Greville, Morgan Gerry, 1988: “Color terms in Russian: reflection of typological constraints in a single language”. *Journal of Linguistics*, **24**, 31—64.
- Frassi Paolo, 2010: «La définition lexicographique: aperçu et propositions. Autour de la définition». *Publifarum*, 11, http://publifarum.farum.it/ezine_articles.php?id=118 (accessible: 10.10.2014).
- Frumkina Revekka, 1984: *Cvet, smysl, skhodstvo*. Moscou: Nauka.
- GR, 2010: *Le Grand Robert de la langue française*. Paris: Dictionnaire le Robert.
- Heller Louis, Marcis James, 1967: *Parametric linguistics*. Paris: The Hague.
- Kay Paul, McDaniel Chad, 1978: “The Linguistic Significance of the Meanings of Basic Color Terms”. *Language*, **54**, 610—646.
- Korsunskaja Tat'jana *et al.*, 1963: “O sisteme cvetooboznačenij v russkom, anglijskom i nemeckom jazykakh”. In: *Učjonye zapiski gor'kovskogo gosudarstvennogo pedagogičeskogo instituta im. N.A. Dobroljubova*. Gor'kij, 97—103.
- Kristol Andres, 1994: «Un champ sémantique en mutation constante: l'expression de la couleur dans les langues romanes». *Terminologie & Traduction*, **2**, 29—52.
- Krylosova Svetlana, 2005: *Contribution à l'étude lexico-sémantique des dénominations chromatiques en russe et en français*. [Th Doctorat]. Nancy.
- Krylosova Svetlana, Tomašpol'skij Valentin, 2013a: “Buryj vs koričnevij v slovare i tekste”. In: *Èkologija perevoda: perspektivy meždisciplinarnykh issledovanij*. Tju-men', 226—235.
- Krylosova Svetlana, Tomašpol'skij Valentin, 2013b: “Koričnevij portret v kaštanyovykh tonakh: Cvetooboznačenija “brun” i “marron” v sovremennom francuzskom jazyke”. In: *Gercenovskie čtenija. Inostrannye jazyki*. St-Pétersbourg, 81—83.
- Lyons John, 1968: *An introduction to theoretical linguistics*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Mollard-Desfour Annie, 1990: «Problèmes rencontrés dans le traitement lexicographique des termes de couleur (valeur descriptive)». In: D. Candel, éd.: *Dictionnaire et lexicographie. Autour d'un dictionnaire: Le Trésor de la Langue Française, témoignages d'atelier et voies nouvelles*. Paris: Didier Érudition, 69—101.

- Mollard-Desfour Annie, 2000 : *Dictionnaire des mots et expressions de couleur. Le Rouge*. Paris : CNRS Éditions.
- Pastoureau Michel, 2003 : *Les Couleurs de notre temps*. Paris : Christine Bonneton.
- Rakhilina Ekaterina, 2000: *Kognitivnyj analiz predmetnykh imën: semantika i sočetaemost'*. Moscou: Russkie slovari.
- Tokarski Ryszard, 1992: „Nazwa barwy i jej użycia prototypowe”. W: *Opisać słowa. Materiały ogólnopolskiej sesji naukowej w rocznicę śmierci Profesor Danuty Buttler. Teoretyczne i metodologiczne zagadnienia leksykologii. Warszawa 4—5 marca 1992 r.* Warszawa: Instytut Języka Polskiego Uniwersytetu Warszawskiego. Zakład Leksykologii i Kultury Języka, 202—221.
- TLFi, 2014 : *Trésor de la langue française informatisé*, <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm> (accessible : 13.10.2014).
- Wierzbicka Anna, 1990: “The meaning of colour terms: Semantics, culture, and cognition”. *Cognitive Linguistics*, **1**, 99—150.
- Wierzbicka Anna, 1999: “‘Universals of colour’ from a linguistic point of view”. *Behavioral and Brain Science*, **22**, 723—733.